



Expertise comptable - Conseil - Audit

Association CARREFOUR ENTREPRISE SARTHE
Siège social : Passage du commerce
72000 LE MANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2020

FITECO
97 avenue Bollée
72055 LE MANS cedex 2

Tél : 02.43.40.50.40
Fax : 02.43.40.50.41
E-mail : lemans@fiteco.com

Association CARREFOUR ENTREPRISE SARTHE

Siège social : Passage du commerce

72000 LE MANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2020

A l'Assemblée Générale de l'association CARREFOUR ENTREPRISE SARTHE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CARREFOUR ENTREPRISE SARTHE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19, crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises, et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus ont porté notamment sur le contrôle de la conformité des produits comptabilisés avec les décisions des organismes financeurs, ainsi que leur bon rattachement à l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données le rapport moral et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans

toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

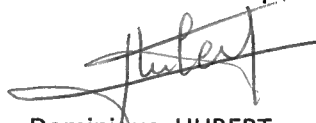
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Mans, le 02/04/2021

SAS FITECO,

Commissaire aux Comptes



Dominique HUBERT,
Associé.

Association CARREFOUR ENTREPRISE SARTHE
Siège social : Passage du commerce
72000 LE MANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2020

COMPTES ANNUELS CLOS LE 31/12/2020

Bilan actif

	Brut	Amort. &	Net au	Net au
		Dépréciations	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	1 834	1 834	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	66 382	55 472	10 910	13 159
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	1 067 192	69 975	997 216	1 175 266
Autres	2 440	-	2 440	2 470
Total I	1 137 848	127 282	1 010 567	1 190 895
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.	-	-	-	-
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances				
Usagers et comptes rattachés	-	-	-	-
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-
Autres créances	1 265 881	-	1 265 881	1 025 098
Divers				
Valeurs mobilières de placement	400 000	-	400 000	400 000
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	2 370 206	-	2 370 206	2 284 813
Charges constatés d'avance	5 938	-	5 938	5 784
Total II	4 042 025	-	4 042 025	3 715 695
Frais d'émission des emprunts (III)	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif (V)	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 179 873	127 282	5 052 592	4 906 590
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	Net au	Net au
	31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds statutaires	-	-
Autres fonds propres sans droit de reprise	823 805	849 491
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	-	-
Autres fonds propres avec droit de reprise	1 615 807	1 654 822
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves pour projets de l'entité	-	-
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	306 940	269 297
Excédent ou déficit de l'exercice	2 144	9 950
SITUATION NETTE	2 748 696	2 783 560
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
Total I	2 748 696	2 783 560
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	-	-
Total II	-	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	20 415	18 199
Total III	20 415	18 199
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13 238	17 830
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 075	10 536
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	62 857	54 966
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	2 160 014	1 990 187

Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	32 298	31 311
Total IV	2 283 481	2 104 830
Écarts de conversion passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 052 592	4 906 590
(1) Dont à plus d'un an (a)	6 946,00	8 608,00
Dont à moins d'un an (a)	2 271 227,00	2 096 222,00
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	984,00	886,00
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	46 125	46 580
Ventes de biens et de services	5 420	2 050
Ventes de biens	-	-
Dont ventes de dons en nature	-	-
Ventes de prestations de services	5 420	2 050
Dont parrainages	-	-
Produits de tiers financeurs	303 004	339 837
Concours publics et subventions d'exploitation	303 004	339 837
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public	-	-
Dont Dons manuels	-	-
Dont Mécénats	-	-
Dont Legs, donations et assurances-vie	-	-
Contributions financières	-	-
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	3 803	-
Utilisation des fonds dédiés	-	-
Autres produits	1	8
Total I	358 352	388 475
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	-
Variation des stocks	-	-
Autres achats et charges externes	92 108	140 747
Aides financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	4 632	1 005
Salaires et traitements	185 611	192 017
Charges sociales	67 537	71 059
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 748	9 030
Dotations aux provisions	2 216	2 266
Reports en fonds dédiés	-	-
Autres charges	845	726
Total II	360 699	416 850
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 2 347	- 28 375
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 488	112
Autres intérêts et produits assimilés	14 344	15 384
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	30 849	66 226
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total III	46 681	81 722
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	34 992	15 789
Intérêts et charges assimilées	11 166	79
Différences négatives de change	-	-
Total IV	46 158	15 868
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	523	65 854
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	- 1 824	37 478

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	4 000	-
Sur opérations en capital	-	277
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Total V	4 000	277
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	27 805
Sur opérations en capital	32	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Total VI	32	27 805
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	3 968	- 27 528
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
Total des produits (I+III+V+IX)	409 033	470 474
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	406 889	460 523
EXCEDENT OU DEFICIT	2 144	9 950

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	185 223	385 191
Prestations en nature	-	-
Bénévolat	-	-
TOTAL	185 223	385 191
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	106 289	240 619
Mises à disposition gratuite de biens	-	-
Prestations en nature	-	-
Personnel bénévole	78 934	144 572
TOTAL	185 223	385 191

Annexe

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

Notre association Initiative SARTHE est l'une des 214 plateformes associatives réparties sur tout le territoire métropolitain et outremerin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Notre réseau de service d'intérêt économique général se fixe comme mission de contribuer à la réduction de la fracture sociale et territoriale en se mettant à l'écoute et au service des entrepreneurs, des territoires et du développement de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Au cœur de la raison d'être de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement de créateurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels; sans intérêts et sans garantie permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs - notamment bancaires - de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, des collaborateurs professionnels compétents, et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

- Une Charte d'éthique, un référentiels « métier », un système de qualification, une certification ISO 9001 de la tête de réseau
- L'assistance de ses organisations régionales et des services de sa tête de réseau
- Le projet stratégique du réseau pour la période 2019-2022, la « promesse Initiative France »

Faits caractéristiques d'importance significative

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Changement de méthode comptable

Notre association applique pour la première fois aux comptes annuels au 31.12.2020, le Règlement ANC 2018-06. Ce règlement est à effet rétrospective. L'application de ce nouveau règlement a des effets sur le présentation des comptes au niveau :

- Du bilan sur les capitaux propres et sur les opérations sur legs et donations (fonds reportés, créances et dettes, immobilisations)
- Du compte de résultat sur la décomposition des produits et les fonds dédiés reportés en résultat d'exploitation
- De l'annexe comptable avec des compléments d'information assez nombreux mais en particulier pour les opérations liées à l'appel public et à la générosité du public

Ce nouveau règlement peut aussi avoir des incidences au niveau des résultats. Sont concernées éventuellement :

- La comptabilisation des subventions d'investissement sur biens amortissables
- La comptabilisation des fonds dédiés qui remontent au niveau de l'exploitation modifiant ainsi le résultat d'exploitation

Règles et méthodes comptables

Désignation : ASSOCIATION CARREFOUR ENTREPRISE SARTHE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 5 052 592 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 2 144 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements n°2018-06 et n°2020-08 de l'ANC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hors changements de méthodes impliqués par les nouveaux règlements et présenté en début d'annexe),
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels, brevets :	1 ans
* Agencements des constructions :	5 ans
* Matériel informatique :	3 ans
* Mobilier :	3 à 5 ans ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées principalement des prêts d'honneur attribués aux tiers bénéficiaires. La valeur brute correspond au capital restant dû à la clôture de l'exercice.

Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque d'irrecouvrabilité.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Conséquences de l'évènement Covid-19

L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association.

L'évènement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				0
- Donations temporaires d'usufruit				0
- Concessions brevets licences marques logiciels				0
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 834			1 834
- Avances et acomptes				0
Immobilisations incorporelles	1 834	0	0	1 834
- Terrains				0
- Constructions sur sol propre				0
- Constructions sur sol autrui				0
- Installations générales, agencements aménag. const.				0
- Installations techniques, matériel et outillage				0
- Installations générales, agencements aménag. divers	37 273			37 273
- Matériel de transport		5 500		5 500
- Matériel de bureau et informatique mobilier	23 609			23 609
- Emballages récupérables et divers				0
- Immobilisations corporelles en cours				0
- Avances et acomptes				0
Immobilisations corporelles	60 882	5 500	0	66 382
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés:	0	0	0	0
- Participations évaluées par mise en équivalence				0
- Autres participations				0
- Autres titres immobilisés				0
- Prêts et autres immobilisations financières	1 243 568	359 000	532 936	1 069 632
Immobilisations financières	1 243 568	359 000	532 936	1 069 632
ACTIF IMMOBILISE	1 306 284	364 500	532 936	1 137 848

Notes sur le bilan

Prêts d'honneur

LES PRETS 2020				
TYPES DE PRETS	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
FTPE (27410)	292 494	118 000	140 790	269 704
FPME (27415)	767 534	196 000	313 891	649 643
FCPME (27420)	33 105	0	15 169	17 936
FCTPE (27440)	51 900	25 000	22 199	54 701
Communauté de Communes (27450)	96 066	20 000	40 858	75 208
TOTAUX	1 241 099	359 000	532 907	1 067 192

TYPES DE PRETS	LES PROVISIONS			
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
FTPE	2 550	11 903	2 550	11 903
FPME	47 773	23 088	24 499	46 362
FCTPE	2 500	0	2 500	0
FCPME	13 010	0	1 300	11 710
CdC				0
TOTAUX	65 833	34 992	30 849	69 976

Les prêts d'honneur accordés par les comités d'agrément sur l'exercice et non versés à la clôture s'élèvent à un montant de 154 500 €.

Notes sur le bilan

Amortissement des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				0
- Donations temporaires d'usufruit				0
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 834			1 834
Immobilisations incorporelles	1 834	0	0	1 834
- Terrains				0
- Constructions sur sol propre				0
- Constructions sur sol autrui				0
- Installations générales, agencements aménag. const.				0
- Installations techniques, matériel et outillage				0
- Installations générales, agencements aménag. divers	28 498	4 639		33 137
- Matériel de transport		469		469
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 225	2 642		21 867
- Emballages récupérables et divers				0
Immobilisations corporelles	47 723	7 750	0	55 473
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
ACTIF IMMOBILISE	49 557			57 307

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations		0	
Prêts	1 067 192	163 078	904 114
Autres	2 440	0	2 440
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés		0	
Créances reçues par legs ou donations		0	
Autres	1 265 881	1 265 881	
Charges constatées d'avance	5 938	5 938	
Total	2 341 451	1 434 897	906 554
Prêts accordés en cours d'exercice	359 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice	532 906		

Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	
Personnel - produits à recevoir	
Charges sociales - produit à recevoir	
Impôts et taxes - produits à recevoir	
Divers - produits à recevoir	19 666
Disponibilités - produits à recevoir	
Total	19 666

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	849 491		5 000	30 686	823 805
Fonds propres avec droit de reprise	1 654 822		0	39 015	1 615 807
Ecart de réévaluation					0
Réserves		9 950		9 950	0
Report à nouveau	269 297		50 437	12 793	306 941
Excédent ou déficit de l'exercice	9 950	-9 950	2 144		2 144
Situation nette	2 783 560	0	57 581	92 444	2 748 697
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement					0
Provisions réglementées					0
TOTAL	2 783 560	0	57 581	92 444	2 748 697

dont fonds propres de fonctionnement	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Report à nouveau	385 566			12 793	372 773
Excédent ou déficit de l'exercice	-12 793	12 793	15 834		15 834

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					0
Garanties données aux clients					0
Pertes sur marchés à terme					0
Amendes et pénalités					0
Perte de change					0
Charges sur legs ou donations					0
Pensions et obligations similaires	18 199	2 217			20 416
Restructurations					0
Impôts					0
Charges à répartir sur plusieurs exercices					0
Autres provisions pour risques et charges					0
TOTAL	18 199	2 217	0	0	20 416

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation	2 217
Financières	
Exceptionnelles	

Engagement de retraite :

Le calcul des engagements de retraite prend en compte un âge de départ à la retraite de 62 ans, des indemnités conventionnelles en fonction de l'ancienneté acquise au moment du départ et un taux de charges sociales de 40%.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	984	984		
- à plus de 1 an à l'origine	12 253	7 618	4 635	
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 075	15 075		
Dettes des legs et donations		0		
Dettes fiscales et sociales	62 857	62 857		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes (**)	2 160 014	2 160 014		
Produits constatés d'avance	32 298	32 298		
TOTAL	2 283 481	2 278 846	4 635	0

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 4 691

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	5 787
Personnel - congés à payer	17 337
Personnel - autres charges à payer	
Charges s/provision congés à payer	
Organismes sociaux à payer	6 588
Etat charges a payer	
Autres charges à payer	
Total	29 712

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation**

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	5 938		
Total	5 938	0	0

Produits constatés d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Produits constatées d'avance	32 298		
Total	32 298	0	0

Comptes de Trésorerie

TRESORERIE NETTE

TRESORERIE DE FONCTIONNEMENT	433 572
TRESORERIE SUR ACTIVITE DE PRÊT	1 365 167
TRESORERIE FONDS DE REVITALISATION	970 490
TOTAL TRESORERIE	2 769 230

Notes sur le compte de résultat**Contributions volontaires en nature**

	N	N-1
Ressources		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	185 223	385 191
Total	185 223	385 191
Emplois		
Secours en nature	106 289	240 619
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	78 934	144 572
Total	185 223	385 191

Les heures de bénévolat ont été comptabilisées au compte de résultat pour un montant de 78 934 €, soit 1579 heures valorisées à 50 € de l'heure.

Les mises à disposition de personnel, sous forme de Mécénat de compétences, ont été comptabilisées au compte de résultat pour un montant de 106 289 €, valorisées par la BNP.

Montant des subventions par organisme financeur

Subventions	2020	2019
	subventions exploitation	subventions exploitation
Union Européenne		
État	31 821	57 580
Conseil Régional	106 166	101 873
Intercommunalités	165 017	168 882
autres		
total	303 004	328 335

Autres informations

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraires de certification des comptes : 4020

Honoraires des autres services : 0 €

Effectif

L'effectif moyen de l'association est de 8 ETP (incluant la personne mise à disposition en Mécénat et les bénévoles concourant à l'activité).

Les 3 rémunérations les plus élevées s'élèvent à 126 310 €